# COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE DU 20 juillet 2021

## CSE Ordinaire dédié principalement : santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

**Vos élus de la délégation Force Ouvrière qui vous représentent : Stéphanie Imbert, Madeleine De Faria, Philippe Michaud et Laurent Quinsat.**

**La réunion du CSEE du 20 juillet 2021 s'est déroulée en visio-conférence. Elle était présidée par Monsieur Mahé accompagné de Monsieur COSTIOU, DRA Occitanie et Madame AVARO, DRH Occitanie.**

## Vos élus Force Ouvrière vous souhaitent de bonnes vacances

### 1. Questions Santé Sécurité Conditions de Travail

Commentaires FO

En introduction le secrétaire du CSSCT rappelle dans les accords de 2019, portant sur la sécurité et les conditions de travail ou dans les cas visés L 2314-3 du code du travail, les personnes listées à ce même article du code du travail qui participent à la réunion avec voix consultatives.
Les dates sur les sujets traitant sur les questions santé, sécurité de travail avaient été calées en amont, pour que les 2 entités puissent être présentes aux réunions du CSE, pour apporter leurs points de vue de personnes qualifiées.
En réponse la DRH évoque que les invitations du médecin du travail et de l'inspecteur du Travail se font soit, à l'initiative de l'employeur, soit à la demande de la majorité des élus du CSEE.
Pas de demande en ce sens et de ce fait il n'y a pas d'invitation de la médecine du travail et de l'inspecteur du travail à ce CSE.
Pour les prochaines réunions la direction s'engage à inviter la médecine du travail, la CARSAT et l'inspecteur du travail lors des prochains CSE sur les sujets portant sur la sécurité et les conditions de travail.

1.1 : Suivi des AT/MP – Retour enquête AT :

Commentaires FO

Deux motions sont lues à la direction suite à des accidents de travail non traités en intégralité à ce jour.

Les élus FO et les membres de la CSSCT FO rappellent l'obligation de résultat (article L. 4121-1 du Code du travail) de l'employeur :
« *L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.* »

La délégation FO veillera à la confidentialité des dossiers (accident du travail) et participera aux enquêtes et aux suivis des dossiers, afin de soutenir les salariés concernés.

1.2 : Point COVID

Commentaires FO

Le DRA prend la parole :
Lors de la commission de la CSSCT du 9 juillet, des cas COVID supplémentaires avérés en Occitanie ont été déclarés en date du 12 et 16 juillet dans 2 centres. Un bilan a été effectué sur l'ensemble de l'Occitanie :
-29 salariés identifiés
-116 bénéficiaires identifiés
Pour FO, cela reste toujours trop important !

Pour les règles du télétravail à ce jour :
Du 30 juin au 31 aout 2021 télétravail 100%, le changement se fera en septembre 2 jours /semaines de télétravail (accord du 05/02/21 sur le télétravail).
Tout cela en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions du gouvernement.

Pour la restauration :
A compter du 7 juillet 2021, fin de la restriction de la jauge des 50 %.
Fin de la distance des 2 mètres, possibilité de déjeuner seul ou en groupe sans contraintes particulières, port du masque pour se déplacer au restaurant et nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique.

Pour le pass sanitaire :
A ce jour le DRA attend des directives au niveau national.

1.3 : Anticipation sur mesures pour faire face à une canicule

Commentaires FO

Prise de parole du DRA :
Pour être dans une situation de canicule, il est considéré qu'il faut 3 jours consécutifs de forte chaleur (arrêté préfectoral) et que pour autant il peut avoir une forte chaleur sur une journée et des mesures doivent être également respectées.
Une étude va être réalisée pour l'installation de store ou l'aménagement des bâtiments permettant l'amélioration des conditions de travail.
Des affiches vont être apposées.
Possibilité d'aménagement des horaires de travail en accord avec le salarié, les stagiaires et la hiérarchie.
Les élus FO veilleront à ce que le DU (document unique) soit mis à jour sur cette problématique.

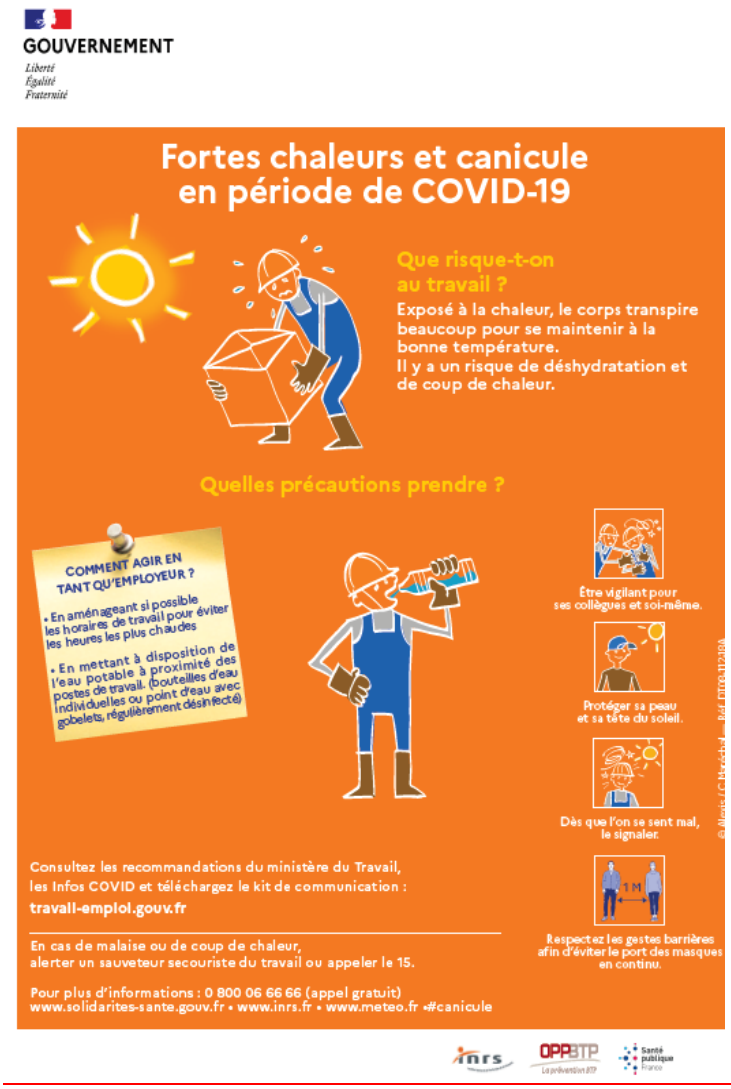


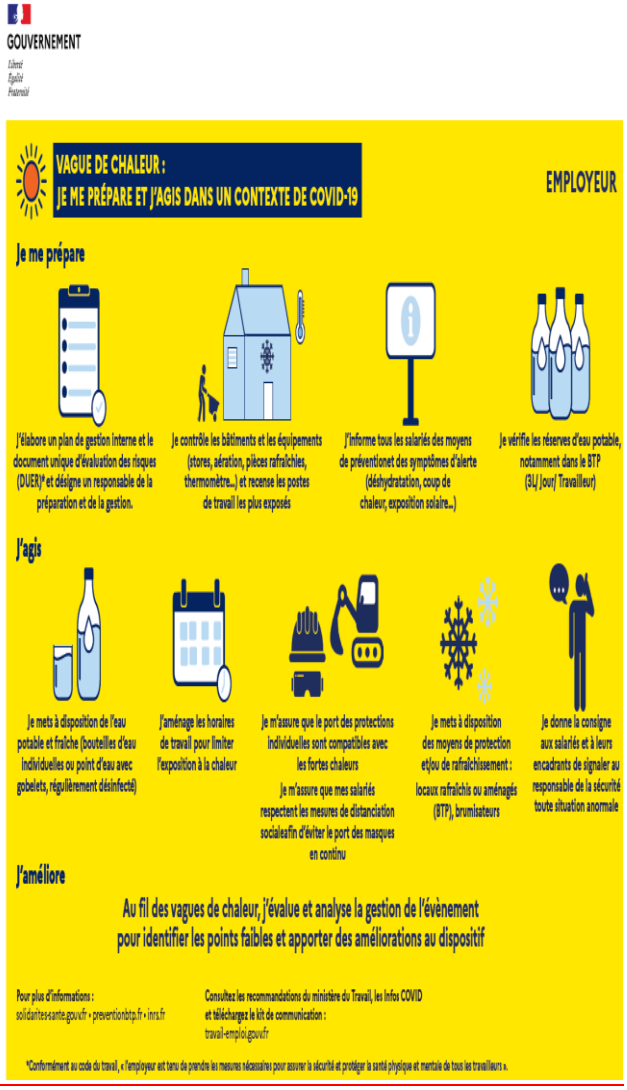

1.5 : RPS : Point de situation en Occitanie, retour de la CSSCT, mise en œuvre de l'accord.

Commentaires FO

61 cas de RPS sur 627 ETP !!! **10% c'est beaucoup trop !!**

L'analyse de la DRH rappelle que le Pilote Diversité et Qualité du Travail est extrêmement sollicité pour des évènements qui ne relèvent pas toujours de sa compétence mais plutôt de la compétence d'une assistante sociale….

FO n'est pas d'accord avec cette interprétation si le QVT est sollicité ce n'est pas un effet d'annonce ou de mode mais un réel mal être !!

FO préconise à tous et à toutes de communiquer la moindre situation complexe.

Extrait de l'accord RPS du 26 Novembre 2020 :

A. Principaux facteurs de risques psycho-sociaux

- Les facteurs liés aux exigences du travail
- Les facteurs liés aux exigences émotionnelles
- Les facteurs liés à l'autonomie
- Les facteurs liés aux rapports sociaux
- Les facteurs liés aux conflits de valeur
- Les facteurs liés à l'insécurité de la situation de travail

B. La manifestation possible de ces risques

Ces manifestations peuvent être individuelles ou collectives ; elles ont vocation à être détectées par les différents acteurs de la chaine managériale, les représentants du personnel, les divers professionnels des services de santé au travail et par l'ensemble du personnel.

1.6 : Bilan formation SST et sécurité 1er semestre 2021 – Actions prévues 2ème semestre 2021

Commentaires FO

La DRH nous a présenté le récapitulatif des actions qui ont et seront menées sur la partie SST.

Lors de cette thématique nous avons aussi évoqué le sujet des formations obligatoires (ex : FIPIE, PRAP, Habilitation…..).

On ne peut que constater qu'il y a beaucoup de retard, ce point sera abordé sur un prochain CSE, ceux-ci afin de rattraper les nombreux retards accumulés depuis des années.

FO regrette cette situation…

1.7 : Point sur visites CSSCTE effectuées : Balma/Albi

Commentaires FO

Le secrétaire de la CSSCT prend la parole, pour la programmation prévue sur d'autres centres, c'est compliqué pour le centre de Béziers où le directeur est absent pour maladie, ALES déprogrammé dû à un séminaire RGS, RODEZ où le directeur du centre était convoqué à la direction générale, le RGS en congés.

Ce qui a été préconisé par la commission lors de sa visite du dernier trimestre 2020, des choses ont avancé, d'autres sont en en cours et d'autres malheureusement sont en stand-by.

FO demande à la direction un échéancier concernant les travaux à effectuer sur les préconisations du compte-rendu de la CSSCT.

Le DRA a sollicité le responsable exécutif service pour s'emparer des sujets concernant ALBI et BALMA.

1.8 : Planification et organisation pour l'étude des DU/PAPRIPACT

Commentaires FO
Le CSE propose :
- 1 journée par centre : RP, membres du CSE, RGS pour la lecture du DU et les visites nécessaires pour analyser et échanger avec les salariés.
- ½ journée : lecture et complétude avec le directeur de centre.

Le DRA accepte la proposition.

1.9 : Point d'information sur l'étude ADAPT

Commentaires FO

Le DRA :
L'étude est en cours sur des sites (Rivesaltes-Carcassonne-Toulouse Palays -Ales-Saint Jean de Védas) et consiste à stabiliser le choix des bâtiments pour une mise en accessibilité aux personnes handicapées. Un budget de 2.5millions d'euros y sera alloué, l'Afpa a 9 ans pour réaliser les travaux.
La société Ingémétrie est mandatée pour réaliser les analyses.
Pour les autres centres l'analyse sera effectuée courant 2022.

# L'Adapt, c'est quoi ?

L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT) a pour objectif de **mener des actions sur la citoyenneté des personnes handicapées** afin qu'elles puissent **avoir les mêmes chances** que tout citoyen pour accéder à une formation et à l'emploi.
En plus d'autres missions, l'ADAPT se **mobilise pour les personnes handicapées** pour qu'elles puissent intégrer un centre de formation choisi quelle que soit la localisation de l'établissement.
Elle **favorise l'accès à l'emploi** en proposant des formations aux entreprises mobilisées dans l'embauche de travailleurs handicapés et accompagne les personnes en situation de handicap dans leur insertion professionnelle.

1.10: Information/consultation relative au bilan général de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail

Commentaires FO

LA DRH nous expose le document Information/consultation relative au bilan général de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur l'année 2020 .

L'ensemble des élus s'abstiennent à l'unanimité.

1.12 : Rapports d'inspection sur la conformité des systèmes d'aspiration/ventilation dans tous les ateliers concernés :

Commentaires FO

Le DRA prend la parole :
L'APAVE est mandaté pour faire le contrôle des ventilations/aspiration.

Force Ouvrière demande à consulter les PV de contrôle de tous les centres ayant des métiers employant les aspirations/ventilations. Ces documents doivent être à disposition des IRP.

1.13 : Face aux déstabilisations des formateurs(trices) dans le fonctionnement de leur dispositif (enquêtes, …), des personnes (personnel d'appui, administratif) face aux contacts stagiaires, comment la direction accompagne-t-elle son personnel

Commentaires FO

Le DR :

Il y a 2 types d'enquêtes :
-Enquête interne AFPA
-Enquête Anotéa de Pôle emploi.
La direction prend de plus en plus en considération les enquêtes afin d'en faire une analyse.
FO regrette que ces enquêtes soient le support de critiques éventuelles faite par les hiérarchies auprès du personnel toutes fonctions confondues.
Il reste la 3ème sorte d'enquête, celle des réseaux sociaux qui amènent les stagiaires à juger parfois trop vite certaines situations.

1.14 : Externalisation de la restauration AFPA :

1.14.1 : Quel accompagnement la direction compte-t-elle faire pour prévenir les RPS des personnels concernés ?

1.14.2 : Est-ce que la direction a recensé les projets des personnels de la restauration qui souhaitent rester dans l'EPIC ?

Commentaires FO

FO s'insurge sur le silence assourdissant de nos dirigeants (direction Nationale, Régionale et locale) sur la non communication concernant l'avenir de nos collègues de la restauration.

Le DRH national a écrit à tous les salariés de la restauration afin d'expliquer que des réunions d'information et un accompagnement seraient prévus entre le mois de mai et la fin de l'année.

La DRH :
Il n'est pas prévu de réunion ni d'entretien concernant l'avenir du personnel de la restauration. Pour simple et bonne raison que la DRH n'a pas d'information ni de consigne de la part du national….
Elle ne créera pas de poste si des salariés souhaitaient rester personnel Afpa alors il faudra candidater sur les postes ouverts sur Afpa talent.

Le DR :
Il confirme la situation et il est étonné des demandes que font les représentants des salariés afin qu'ils puissent rester salariés AFPA.
Il précise que cela n'est pas un drame d'être racheté par une société de restauration car pour lui le personnel de restauration reste dans son cœur de métier :
Un cuisinier reste cuisinier, un aide de cuisine reste aide de cuisine et nous citons le DR : « et le graal être chef »…
FO :
Nous lui laissons la teneur de ses propos !! Et de plus ce personnel pourrait bénéficier de promotion, de quoi se plaignent-ils ?
Nous avons proposé d'étudier la possibilité de poste glissant au sein de l'AFPA (un départ à la retraite, future mutation, une promotion ou changement de fonction etc…) afin de pouvoir amener en toute sérénité un salarié de la restauration vers un autre poste en lui faisant bénéficier d'un tuilage. Pour nous FO, cela permettrait d'avoir du personnel formé et prêt suite au départ à la retraite du tuteur par exemple.

La réponse de la DRH : « je n'ai pas de vision sur le départ à la retraite des salariés ». Il nous est étrange de voir que l'anticipation est impossible alors qu'il y a eu un envoi de mail concernant un stage « préparation à la retraite » à des salariés. La situation est ubuesque ! Gérer des emplois et ne pas connaître la situation de ses salariés en tant que DRH !!

## 2 Approbation PV CSEE du 20/04 et 18/05

Commentaires FO
Approbation du PV du 20 Avril 2021.
Le PV du 18 mai 2021 sera vu lors du prochain CSE

## 3- Questions économiques et professionnelles

### 3.1-Situation de l'emploi au 30/05/2021

- ✓ Suivi des effectifs CDI, CDD, intérim dont CDII et itinérants
- ✓ Etat des CDD par nature de contrat
- ✓ Etat des entrées et sorties
- ✓ Tableau des entrées et des départs
- ✓ Suivi des CDD séniors par centre
- ✓ Tableau des postes à pourvoir (date de parution, combien de candidatures Int/ext, nombre d'hommes et de femmes, personne en situation de Handicap, genre minoritaire de l'emploi)
- ✓ ETP indiciaire rémunérés mensuels par catégorie et par nature de contrat filiales Accès à l'Emploi et Entreprise Occitanie
- ✓ Suivi des missions et mobilités

**Commentaires FO**

Sur l'ensemble des CDD par nature de contrat 174.6 CDD ETP composé de :
5 contrats séniors
45.55 Contrats de remplacement
124.05 De contrat d'accroissement temporaire d'activité
6.46 Itinérants
17.94 Intérimaires + cdii

Sur les départs effectifs CDI du 01/2021au 06/2021
4 ruptures CDI période d'essai
4 ruptures conventionnelles (+2)
2 Démissions
3 licenciements pour inaptitude
22 plans de départ volontaire (+8)

# Commentaires FO

| ETP | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | **Juin 2021** | Juillet 2021 | Août 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 | janvier 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CDI | 487.58 | 490.83 | 491.01 | 489.53 | 484.84 | 482.13 | | | | | | | |
| CDI % | → | + 0.66% | + 0.70% | + 0.39% | - 0.56% | - 1.11% | | | | | | | |
| CDD | 167.05 | 176.20 | 185.67 | 189.44 | 187.38 | 174.6 | | | | | | | |
| CDD % | → | + 5.42% | + 11.1% | + 13.4% | + 12.1% | + 4.51% | | | | | | | |
| TOTAL | 654.63 | 667.03 | 676.68 | 678.97 | 672.22 | 656.73 | | | | | | | |
| TOTAL % | → | + 1.89% | + 3.36% | + 3.71% | + 2.68% | + 0.32% | | | | | | | |

**Pourcentage par rapport à janvier 2021. ( (Février-janvier) x 100) / Janvier = %**

| ETP | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juillet 2021 | Août 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 | janvier 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ITINERANTS | 5.74 | 6.41 | 5.47 | 5.39 | 5.74 | 6.46 | | | | | | | |

| ETP CDD | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juillet 2021 | Août 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 | janvier 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SENIORS | 4.7 | 5 | 4.87 | 5 | 5 | 5 | | | | | | | |
| REMPLACEMENT | 36.76 | 40.51 | 42.07 | 42.98 | 45.37 | 45.55 | | | | | | | |
| ACCROISSEMENT | 125.59 | 130.69 | 138.73 | 141.46 | 137.01 | 124.05 | | | | | | | |
| TOTAL | 167.05 | 176.2 | 185.67 | 189.44 | 187.38 | 174.6 | | | | | | | |
| TOTAL % | → | + 5.47% | + 11.1% | + 13.4% | + 12.1% | + 4.51% | | | | | | | |
| INTERIMAIRES+CDII | 10.93 | 13.69 | 7.44 | 10.2 | 11.69 | 17.94 | | | | | | | |
| INTERIMAIRES+CDII % | → | + 25.2% | - 31.93% | - 6.67% | + 6.95% | + 64.1% | | | | | | | |

**Pourcentage par rapport à janvier 2021. ( (Février-janvier) x 100) / Janvier = %**

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvrière.org

**Vos élus Force Ouvrière au CSEE**

**Élu/élue FO Titulaires au CSEE** **élues FO suppléantes au CSEE**

Philippe Michaud
Balma (31)

Stéphanie Imbert
Balma (31)

Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)

Cathie Martin
Montpellier (34)

**Vos DSR(s) Force Ouvrière en Occitanie**

Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)

Philippe Michaud
Balma (31)

Laurent Quinsat
Balma (31)

## BULLETIN D'HADESION 2020

**Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr**

**NOM-Prénom :**.....

**Centre de rattachement :** .....

**Emploi :** .....

**Téléphone :** .....

**Adresse postale personnelle :** .....

**Mail personnel :** .....

**Merci de joindre votre bulletin de paie de Janvier de l'année en cours.**

**Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.**

**Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.**

**Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**